PREFET DE
HAUTE MARNE
Liberté
Égalité
Fraternité

MAIRIE

Commune de Arc-en-Barrois

dossier n° DP 052 017 26 S0021

date de dépôt : **24 août 2026**
demandeur : **Monsieur MARCOUX Luc**
pour : **la construction d'un poulailler**
adresse terrain : **2B lieu-dit Maison Paulin "Le Puiset", à Arc-en-Barrois (52210)**

Affaire suivie par :
Carole PIZON
03 25 87 79 71

Le Maire
à
Monsieur MARCOUX Luc
2B
lieu-dit Maison Paulin
52210 Arc-en-Barrois

CERTIFICAT DE DÉCISION DE NON OPPOSITION À UNE DÉCLARATION PRÉALABLE délivré par le maire au nom de la commune

Le maire de la commune d'Arc-en-Barrois, certifie qu'il ne s'est pas opposé à la déclaration préalable de Monsieur MARCOUX Luc enregistrée sous le numéro **DP 052 017 26 S0021** pour le projet ci-dessus référencé.

Ce certificat est délivré en application de l'article R.424-13 du code de l'urbanisme.

Fait à Arc-en-Barrois, le 13/11/2026

Le maire (nom, prénom et qualité du signataire)

Le Maire
Philippe FROQUELIN

MAIRIE ARC-EN-BARROIS (Hte-MARNE)